

Approved English Label
Sub. No. 2023-5475
2023-10-06

(Container)

FBN MCPA Ester 600 EC

Herbicide

GROUP	4	HERBICIDE
-------	---	-----------

For use in wheat, barley, rye, oats, flax (do not use on low linolenic acid varieties), pastures, roadside and non-cropland areas.

COMMERCIAL (AGRICULTURAL)

READ THE LABEL AND BOOKLET BEFORE USING
KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN

ACTIVE INGREDIENT: MCPA, present as 2-ethylhexyl ester 600 g a.e./L
Emulsifiable concentrate

REGISTRATION NO. 34973 PEST CONTROL PRODUCTS ACT

WARNING



POISON

NET CONTENTS: 1L – Bulk

Farmer's Business Network Canada, Inc.

PO Box 5607

High River, Alberta

Canada T1V 1M7

1-844-200-FARM (3276)

**In case of spills, poisoning or fire, telephone emergency response number 1-613-996-6666
(24 hours a day)**

PRECAUTIONS

KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN. Harmful or fatal if swallowed. Avoid contact with skin, eyes and clothing. Wash concentrate from skin or eyes **IMMEDIATELY**. After use, wash hands and other exposed skin. Avoid breathing spray mist.

DO NOT use in residential areas. Residential areas are defined as any use site where bystanders or the public, including children, could be exposed during or after application. This includes areas in and around homes, schools, public buildings or any other areas where they could be exposed.

Apply only when the potential for drift to areas of human habitation or areas of human activity such as houses, cottages, schools and recreational areas is minimal. Take into consideration wind speed, wind direction, temperature inversions, application equipment and sprayer settings.

PROTECTIVE CLOTHING AND EQUIPMENT

Wear a long-sleeved shirt, long pants, chemical-resistant gloves, socks and shoes during mixing, loading, application, clean-up and repair. Gloves are not required during application within a closed cab and/or cockpit.

Worker Reentry - DO NOT enter or allow worker entry into treated areas during the restricted-entry interval (REI) of 12 hours.

FIRST AID

Take container, label or product name and Pest Control Product Registration Number with you when seeking medical attention.

If swallowed: Call a poison control centre or doctor immediately for treatment advice. Do not induce vomiting unless told to do so by a poison control centre or doctor. Do not give **any** liquid to the person. Do not give anything by mouth to an unconscious person.

If on skin or clothing: Take off contaminated clothing. Rinse skin immediately with plenty of water for 15-20 minutes. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

If inhaled: Move person to fresh air. If person is not breathing, call 911 or an ambulance, then give artificial respiration, preferably by mouth-to-mouth, if possible. Call a poison control centre or doctor for further treatment advice.

If in eyes: Hold eye open and rinse slowly and gently with water for 15-20 minutes. Remove contact lenses, if present, after the first 5 minutes, then continue rinsing eye. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

TOXICOLOGICAL INFORMATION

DO NOT induce vomiting. This product contains petroleum distillates. Vomiting may cause aspiration pneumonia. No specific antidote. Employ supportive care. Treatment should be based on judgement of the physician in response to reactions of the patient. High concentrations of MCPA may cause severe irritation to the eyes. Symptoms of overexposure to MCPA could include slurred speech, twitching, jerking and spasms, drooling, low-blood pressure and unconsciousness. Treat symptomatically.

ENVIRONMENTAL PRECAUTIONS

Toxic to aquatic organisms and non-target terrestrial plants. Observe spray buffer zones specified under DIRECTIONS FOR USE. Avoid contamination of ponds, streams, rivers and other water sources. This product contains a petroleum distillate which is toxic to aquatic organisms.

Avoid contamination of aquatic systems during application.

Surface Runoff: To reduce runoff from treated areas into aquatic habitats, avoid application to areas with moderate to steep slope, compacted soil, or clay.

Avoid application when heavy rain is forecast.

Contamination of aquatic areas as a result of runoff may be reduced by including a vegetative filter strip between the treated area and the edge of the water body.

Leaching

This product demonstrates the properties and characteristics associated with chemicals detected in groundwater. The use of this product in areas where soils are permeable, particularly where the water table is shallow, may result in groundwater contamination.

STORAGE

Store the container tightly closed away from food and feed. May be stored at any temperature. SHAKE WELL BEFORE USING.

DISPOSAL

For Recyclable Containers

Do not reuse this container for any purpose. This is a recyclable container, and is to be disposed of at a container collection site. Contact your local distributor/dealer or municipality for the location of the nearest collection site. Before taking the container to the collection site:

1. Triple- or pressure-rinse the empty container. Add the rinsings to the spray mixture in the tank.
2. Make the empty, rinsed container unsuitable for further use.

If there is no container collection site in your area, dispose of the container in accordance with provincial requirements.

For Refillable Containers

For disposal, this container may be returned to the point of purchase (distributor/dealer). It must be refilled by the distributor/dealer with the same product. Do not reuse this container for any other purpose.

For Returnable Containers

Do not reuse this container for any purpose. For disposal, this empty container may be returned to the point of purchase (distributor/dealer).

For information on disposal of unused, unwanted product, contact the manufacturer or the

provincial regulatory agency. Contact the manufacturer and the provincial regulatory agency in case of a spill, and for clean-up of spills.

NOTICE TO USER: This pest control product is to be used only in accordance with the directions on the label. It is an offence under the *Pest Control Products Act* to use this product in a way that is inconsistent with the directions on the label.

SPECIMEN

(Booklet)

FBN MCPA Ester 600 EC

Herbicide

GROUP	4	HERBICIDE
-------	---	-----------

For use in wheat, barley, rye, oats, flax (do not use on low linolenic acid varieties), pastures, roadside and non-cropland areas.

COMMERCIAL (AGRICULTURAL)

READ THE LABEL AND BOOKLET BEFORE USING KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN

ACTIVE INGREDIENT: MCPA, present as 2-ethylhexyl ester 600 g a.e./L
Emulsifiable concentrate

REGISTRATION NO. 34973 PEST CONTROL PRODUCTS ACT

WARNING



POISON

NET CONTENTS: 1L – Bulk

Farmer's Business Network Canada, Inc.

PO Box 5607

High River, Alberta

Canada T1V 1M7

1-844-200-FARM (3276)

**In case of spills, poisoning or fire, telephone emergency response number 1-613-996-6666
(24 hours a day)**

PRECAUTIONS

KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN. Harmful or fatal if swallowed. Avoid contact with skin, eyes and clothing. Wash concentrate from skin or eyes **IMMEDIATELY**. After use, wash hands and other exposed skin. Avoid breathing spray mist.

DO NOT use in residential areas. Residential areas are defined as any use site where bystanders or the public, including children, could be exposed during or after application. This includes areas in and around homes, schools, public buildings or any other areas where they could be exposed.

Apply only when the potential for drift to areas of human habitation or areas of human activity such as houses, cottages, schools and recreational areas is minimal. Take into consideration wind speed, wind direction, temperature inversions, application equipment and sprayer settings.

PROTECTIVE CLOTHING AND EQUIPMENT

Wear a long-sleeved shirt, long pants, chemical-resistant gloves, socks and shoes during mixing, loading, application, clean-up and repair. Gloves are not required during application within a closed cab and/or cockpit.

Worker Re-entry - DO NOT enter or allow worker entry into treated areas during the restricted-entry interval (REI) of 12 hours.

FIRST AID

Take container, label or product name and Pest Control Product Registration Number with you when seeking medical attention.

If swallowed: Call a poison control centre or doctor immediately for treatment advice. Do not induce vomiting unless told to do so by a poison control centre or doctor. Do not give any liquid to the person. Do not give anything by mouth to an unconscious person.

If on skin or clothing: Take off contaminated clothing. Rinse skin immediately with plenty of water for 15-20 minutes. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

If inhaled: Move person to fresh air. If person is not breathing, call 911 or an ambulance, then give artificial respiration, preferably by mouth-to-mouth, if possible. Call a poison control centre or doctor for further treatment advice.

If in eyes: Hold eye open and rinse slowly and gently with water for 15-20 minutes. Remove contact lenses, if present, after the first 5 minutes, then continue rinsing eye. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

TOXICOLOGICAL INFORMATION

DO NOT induce vomiting. This product contains petroleum distillates. Vomiting may cause aspiration pneumonia. No specific antidote. Employ supportive care. Treatment should be based on judgement of the physician in response to reactions of the patient. High concentrations of MCPA may cause severe irritation to the eyes. Symptoms of overexposure to MCPA could include slurred speech, twitching, jerking and spasms, drooling, low-blood pressure and unconsciousness. Treat symptomatically.

ENVIRONMENTAL PRECAUTIONS

Toxic to aquatic organisms and non-target terrestrial plants. Observe spray buffer zones specified under **DIRECTIONS FOR USE**. Avoid contamination of ponds, streams, rivers and other water sources. This product contains a petroleum distillate which is moderately to highly toxic to aquatic organisms.

Avoid contamination of aquatic systems during application. Do not contaminate these systems through direct application, disposal of waste or cleaning of equipment.

Surface Runoff

To reduce runoff from treated areas into aquatic habitats, avoid application to areas with moderate to steep slope, compacted soil, or clay.

Avoid application when heavy rain is forecast.

Contamination of aquatic areas as a result of runoff may be reduced by including a vegetative filter strip between the treated area and the edge of the water body.

Leaching

This product demonstrates the properties and characteristics associated with chemicals detected in groundwater. The use of this product in areas where soils are permeable, particularly where the water table is shallow, may result in groundwater contamination.

STORAGE

Store the container tightly closed away from food and feed. May be stored at any temperature. SHAKE WELL BEFORE USING.

DISPOSAL

For Recyclable Containers

Do not reuse this container for any purpose. This is a recyclable container, and is to be disposed of at a container collection site. Contact your local distributor/dealer or municipality for the location of the nearest collection site. Before taking the container to the collection site:

1. Triple- or pressure-rinse the empty container. Add the rinsings to the spray mixture in the tank.
2. Make the empty, rinsed container unsuitable for further use.

If there is no container collection site in your area, dispose of the container in accordance with provincial requirements.

For Refillable Containers

For disposal, this container may be returned to the point of purchase (distributor/dealer). It must be refilled by the distributor/dealer with the same product. Do not reuse this container for any other purpose.

For Returnable Containers

Do not reuse this container for any purpose. For disposal, this empty container may be returned to the point of purchase (distributor/dealer).

For information on disposal of unused, unwanted product, contact the manufacturer or the provincial regulatory agency. Contact the manufacturer and the provincial regulatory agency in case of a spill, and for clean-up of spills.

DIRECTIONS FOR USE

GENERAL USE PRECAUTIONS

- FBN MCPA Ester 600 EC may cause damage to susceptible crop, ornamental, and other plants, even in minute quantities.
- Do not permit lactating dairy animals to graze fields within 7 days after application.
- Withdraw meat animals from treated fields at least 3 days before slaughter.
- Do not harvest forage or cut hay within 7 days after application.
- As this product is not registered for the control of pests in aquatic systems, **DO NOT** use to control aquatic pests.

MIXING

Shake well before using. To ensure even mixing, half fill the sprayer tank with clean water, add the required amount of FBN MCPA Ester 600 EC and agitate thoroughly. Add the remainder of the water and agitate before spraying. If the spray solution has been left standing, agitate thoroughly before use. Wash sprayer thoroughly after use.

APPLICATION METHODS, EQUIPMENT AND SPRAY VOLUME

GROUND APPLICATION

For knapsack, spot treatment applications, mix 165 mL of product in 10 L water. Spray to wet all foliage thoroughly.

Field sprayer application

DO NOT apply during periods of dead calm. Avoid application of this product when winds are gusty. **DO NOT** apply with spray droplets smaller than the American Society of Agricultural Engineers (ASAE) coarse classification. Boom height must be 60 cm or less above the crop or ground.

Apply in 50 to 200 litres of water per hectare by ground equipment unless otherwise indicated. Higher water volumes will reduce the risk of crop injury.

AERIAL APPLICATION

Aerial application

DO NOT apply during periods of dead calm. Avoid application of this product when winds are gusty. **DO NOT** apply when wind speed is greater than 16 km/h at flying height at the site of application. **DO NOT** apply with spray droplets smaller than the American Society of Agricultural Engineers (ASAE) coarse classification. To reduce drift caused by turbulent wingtip vortices. Nozzle distribution along the spray boom length **MUST NOT** exceed 65% of the wing-span or rotor-span. Application of this specific product must meet and/or conform to the following:

Volume: Apply the recommended rate in a minimum spray volume of 30 litres of water per hectare.

Apply only by fixed-wing or rotary aircraft equipment which has been functionally and operationally calibrated for the atmospheric conditions of the area and the application rates and conditions of this label.

Label rates, conditions and precautions are product specific. Read and understand the entire label before

opening this product. Apply only at the rate recommended for aerial application on this label. Where no rate for aerial application appears for the specific use, this product cannot be applied by any type of aerial equipment.

Ensure uniform application. To avoid streaked, uneven or overlapped application, use appropriate marking devices.

Use Precautions

Apply only when meteorological conditions at the treatment site allow for complete and even crop coverage. Apply only under conditions of good practice specific to aerial application as outlined in the *National Aerial Pesticide Application Manual*, developed by the Federal/Provincial/Territorial Committee on Pest Management and Pesticides.

Operator Precautions

Do not allow the pilot to mix chemicals to be loaded onto the aircraft. Loading of premixed chemicals with a closed system is permitted.

It is desirable that the pilot have communication capabilities at each treatment site at the time of application.

The field crew and the mixer/loaders must wear coveralls over a long-sleeved shirt, long pants, chemical resistant gloves and goggles or face shield during mixing/loading, cleanup and repair. Follow the more stringent label precautions in cases where the operator precautions exceed the generic label recommendations on the existing ground boom label.

All personnel on the job site must wash hands and face thoroughly before eating and drinking. Protective clothing, aircraft cockpit and vehicle cabs must be decontaminated regularly.

Product Specific Precautions

Read and understand the entire label before opening this product. If you have questions, call the manufacturer at 1-844-200-FARM (3276) or obtain technical advice from the distributor or your provincial agricultural representative.

TANK MIXES

FBN MCPA Ester 600 EC may be recommended in tank-mix with other products. Consult the label of the tank-mix partner product, and follow the most stringent set of precautions, restrictions and directions for use. Do not tank mix products containing the same active ingredient or mode of action unless specifically listed on this label. In some cases, tank mixing pest control products can result in reduced efficacy or increased host crop injury. The user should contact Farmer's Business Network Canada, Inc. at 1-844-200-FARM (3276) for information before mixing any pesticide that is not specifically recommended on this label.

In some cases, tank mixing a pest control product with another pest control product or a fertilizer can result in biological effects that could include, but are not limited to: reduced pest efficacy or increased host crop injury. The user should contact *Farmer's Business Network Canada, Inc.* at 1-844-200-FARM (3276) for information before mixing any pesticide or fertilizer that is not specifically recommended on this label.

When tank-mixes are permitted, read and observe all label directions, including rates and restrictions for each product used in the tank-mix. Follow the more stringent label precautionary measures for mixing, loading and applying stated on both product labels.

CROPS, TIMING, RATES AND METHODS OF APPLICATION

Use the dose required to control the weeds present. To minimize the risk of crop injury, do not exceed the recommended rate listed for the crop. Higher rates may be required to control certain weed species. Rates above those recommended for a crop may result in significant crop injury, and should only be used when the risk of crop injury will be offset by the benefits of enhanced weed control. Apply in warm weather when the crop and weeds are growing well, and the weeds are at a susceptible stage.

Avoid application during drought conditions or during exceptionally hot weather.

Crop	Application Time	Method	Recommended Rate Per Hectare
Spring cereals (wheat, barley, rye, oats), not underseeded with legumes	From the 3-leaf expanded to the early flag-leaf stage (wheat, barley, rye) From the 1-leaf expanded to the early flag-leaf stage (oats) From milk stage to maturity (wheat, barley, rye) Do not apply more than one treatment per year.	Ground or aerial application	Up to 1.05 L for wheat, barley and rye Up to 900 mL for oats
Winter cereals (winter wheat, fall rye)	In spring, from full tillering to the shot blade stage Do not apply during and after the flag-leaf stage. Do not apply to seedling winter cereals in the fall. Do not apply more than one treatment per year.	Ground application only	Up to 1.05 L
Flax (Do not use on low linolenic acid varieties)	When flax is between 5 cm in height to before bud stage To minimize crop injury, spray at early growth stages, in the evening, and use higher water volumes. Do not apply more than one treatment per year.	Ground or aerial application	Up to 700 mL Caution: Early crop injury maybe observed, but yield should not be affected.
Established grasses and legumes (alfalfa, alsike and red clover)	For control of susceptible winter annual and perennial weeds, spray in the very early spring, before growth of the forages has commenced. In pure stands of grasses, applications may be made in the fall. Do not apply more than two treatments per year, with a minimum retreatment interval of 90 days.	Ground application only	Up to 1.65 L

<p>Pasture (without legumes) and uncropped land</p>	<p>Apply at a time of rapid growth, usually May, June and/or September.</p> <p>Spray thoroughly using 100 to 300 litres of water per hectare.</p> <p>Use the higher rate for perennial weeds; a second treatment may be required. Cultivating grain stubble and spraying after regrowth may aid in control.</p> <p>Do not apply in freshly seeded grasses and pastures until well established.</p> <p>Under conditions of good growth and adequate soil moisture, sprays can be applied up to 2 weeks before normal frost time.</p> <p>For stubble land and pastures a maximum of 2 applications is permitted per season followed by a minimum retreatment interval of 21 days for stubble land and 90 days for pastures.</p>	<p>Ground or Aerial application (Aerial application for use ONLY in pastures without legumes, stubble land, roadsides and uncropped land)</p> <p>For spot treatment of roadside and uncropped land using high-pressure handwands, do not exceed 900 litres of "ready to use" solution (equivalent to 15 L of product.) per day per individual applicator.</p> <p>For application using handheld equipment, use a maximum concentration of 165 mL of FBN MCPA Ester 600 EC in 10 L of spray solution.</p> <p>For broadcast treatment of roadside and uncropped land, a maximum of 2 applications are permitted per season, with a minimum retreatment interval of 21 days.</p>	<p>Up to 2.8 L</p>
--	---	--	--------------------

CONTROL OF WOODY GROWTH IN NON-GRAZED AREAS

Apply at time of rapid growth, usually May, June and/or September. For broadcast treatment apply 1.8 to 2.8 litres of product in 100 to 1000 litres of water per hectare. For spot treatment do not exceed 5.6 L/ha. Use the lower rate for species that are more susceptible such as chokecherry, western snowberry and willow. Spray brush species up to 3 metres tall after foliage is well developed. Applications soon after leaves are fully open usually give the best results. Apply sufficient spray volume to thoroughly wet all plant parts to the ground line. Brush or trees above 3 metres tall should be cut close to the ground and sprayed when the regrowth is over 0.6 m tall. With good growing conditions and adequate soil moisture, sprays may be applied up to 2 to 3 weeks before normal frost time. To reduce potential drift hazard, a drift control agent may be added. Follow directions on the drift control agent label for the correct mixing sequence.

Ground or Aerial Application

For broadcast treatment of woody growth, a maximum of 2 applications are permitted per season, with a minimum re-treatment interval of 21 days.

WEEDS CONTROLLED

(DO NOT exceed the rates given for each specific crop identified in the CROPS, TIMING, RATES AND METHODS OF APPLICATION section)

Susceptible Weeds

Burdock (before the 4-leaf stage), Cocklebur, Plantain, Flixweed♦, Lamb's-quarters, Mustards (except Dogand Tansy), Prickly lettuce, Ragweeds, Russian pigweed♦, Shepherd's-purse♦, Stinkweed, Vetch, Wild radish, Wild (annual) sunflower.

♦Use the higher rate in the rate range.

Rates to Control Susceptible Weeds

Small seedlings, good growing conditions: 580 mL/ha.

Large weeds, dry or cold weather, heavy infestations: 900 mL/ha.

Resistance increases with age.

Harder to Control Weeds

Annual sow-thistle, Biennial wormwood, Blue lettuce♦, Bluebur, Canada thistle♦, Corn spurry♦, Curled dock, Dandelion, Dog mustard, Field bindweed♦, Field Horsetail♦, Field pepper-grass, Goat's-beard, Gumweed, Hairy galinsoga, Hedge bindweed♦, Hemp-nettle (before the 4-leaf stage), Hoary cress♦, Kochia, Lady's thumb♦, Leafy spurge♦, Oak-leaved goosefoot, Perennial sow-thistle♦, Purslane, Redrootpigweed, Russian knapweed♦, Russian-thistle, Smartweed♦, Sweet clover (seedling), Tansy mustard, Tartary buckwheat.

♦Top growth control.

Rates for Harder to Control Weeds

Small seedlings, good growing conditions: 1.05 L/ha.

Large weeds, dry or cold weather, heavy infestations: 1.50 L/ha.

Resistance increases with age.

The DIRECTIONS FOR USE for the uses described in this section of the label were developed by persons other than under the User Requested Minor Use Label Expansion program. For these uses, Farmer's Business Network Canada Inc. has not fully assessed performance (efficacy) and/or crop tolerance (phytotoxicity) under all environmental conditions or for all crop varieties when used in accordance with the label. The user should test the product on a small area first, under local conditions and using standard practices, to confirm the product is suitable for widespread application.

SPRAY BUFFER ZONES

A spray buffer zone is NOT required for:

- uses with hand-held application equipment permitted on this label
- spot treatment

The spray buffer zones specified in the table below are required between the point of direct application and the closest downwind edge of sensitive terrestrial habitats (such as grasslands, forested areas, shelter belts, woodlots, hedgerows, rangelands, riparian areas and shrublands), sensitive freshwater habitats (such as lakes, rivers, sloughs, ponds, prairie potholes, creeks, marshes, streams, reservoirs and wetlands) and estuarine/marine habitats.

Method of Application	Crop	Spray Buffer Zones (metres) Required for the Protection of:					Terrestrial Habitat:
		Freshwater Habitat of Depths:		Estuarine/Marine Habitats of Depths:			
		Less than 1 m	Greater than 1 m	Less than 1 m	Greater than 1 m		
Field Sprayer	Cereals, flax, grasses, legumes, stubble, roadsides, uncropped land and woody growth,	1	1	1	1	4	
Aerial	Cereals, flax	Fixed	1	0	1	0	60
		Rotary wing	1	0	1	0	50
	Pastures, stubble	Fixed	5	1	1	1	100
		Rotary wing	4	1	1	1	80
	Roadsides, uncropped land, woody growth	Fixed	30	1	20	1	200

		Rotary wing	20	1	10	1	100
--	--	-------------	----	---	----	---	-----

SPECIMEN

When tank mixes are permitted, consult the labels of the tank-mix partners and observe the largest (most restrictive) spray buffer zone of the products involved in the tank mixture and apply using the coarsest spray (ASAE) category indicated on the labels for those tank mix partners.

The spray buffer zones for this product can be modified based on weather conditions and spray equipment configuration by accessing the Spray Buffer Zone Calculator on the Pesticides portion of the Canada.ca website.

RESISTANCE MANAGEMENT RECOMMENDATIONS

For resistance management, FBN MCPA Ester 600 EC is a Group 4 herbicide. Any weed population may contain or develop plants naturally resistant to FBN MCPA Ester 600 EC and other Group 4 herbicides. The resistant biotypes may dominate the weed population if these herbicides are used repeatedly in the same field. Other resistance mechanisms that are not linked to site of action, but specific for individual chemicals, such as enhanced metabolism, may also exist. Appropriate resistance-management strategies should be followed.

To delay herbicide resistance:

- Where possible, rotate the use of FBN MCPA Ester 600 EC or other Group 4 herbicides within a growing season (sequence) or among growing seasons with different herbicide groups that control the same weeds in a field.
- Use tank mixtures with herbicides from a different group when such use is permitted. To delay resistance, the less resistance-prone partner should control the target weed(s) as effectively as the more resistance-prone partner.
- Herbicide use should be based on an integrated weed management program that includes scouting, historical information related to herbicide use and crop rotation, and considers tillage (or other mechanical control methods), cultural (for example, higher crop seeding rates; precision fertilizer application method and timing to favour the crop and not the weeds), biological (weed-competitive crops or varieties) and other management practices.
- Monitor weed populations after herbicide application for signs of resistance development (for example, only one weed species on the herbicide label not controlled). If resistance is suspected, prevent weed seed production in the affected area if possible by an alternative herbicide from a different group. Prevent movement of resistant weed seeds to other fields by cleaning harvesting and tillage equipment when moving between fields, and planting clean seed.
- Have suspected resistant weed seeds tested by a qualified laboratory to confirm resistance and identify alternative herbicide options.
- Contact your local extension specialist or certified crop advisors for any additional pesticide resistance-management and/or integrated weed-management recommendations for specific crops and weed biotypes.
- For further information or to report suspected resistance, contact FBN representatives at 1-844-200-FARM (3276).

NOTICE TO USER: This pest control product is to be used only in accordance with the directions on the label. It is an offence under the Pest Control Products Act to use this product in a way that is inconsistent with the directions on the label.

Approved French Label
Sub. No. 2023-5475
2023-10-06

(Container)

FBN MCPA Ester 600 EC

Herbicide

GROUPE	4	HERBICIDE
--------	---	-----------

Utiliser sur le blé, l'orge, le seigle, l'avoine, le lin (ne pas utiliser sur les variétés à faible teneur en acide linoléique), les pâturages, bords de route et les terrains incultes.

COMMERCIAL (AGRICOLE)

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

PRINCIPE ACTIF: MCPA, présent sous forme d'ester 2-éthylhexyle,600 g e.a./L

Concentré émulsifiable

NO. D'HOMOLOGATION 34973 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

AVERTISSEMENT



POISON

CONTENU NET: 1L – vrac

Farmer's Business Network Canada, Inc.

PO Box 5607

High River, Alberta

Canada T1V 1M7

1-844-200-FARM (3276)

En cas de déversement, d'empoisonnement ou d'incendie, numéro de téléphone d'urgence 1-613-996-6666 (24 heures par jour)

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Nocif ou mortel si ingéré. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Rincer IMMÉDIATEMENT tout concentré qui est sur la peau ou dans les yeux. Après l'utilisation, se laver les mains et toute partie de la peau exposée. Ne pas inhaler le brouillard de pulvérisation.

NE PAS utiliser dans les zones résidentielles. Les zones résidentielles sont définies comme étant des sites où des passants ou le public, y compris des enfants, peuvent être exposés pendant ou après la pulvérisation. Cela inclut les zones dans et autour des maisons, des écoles, des bâtiments publics ou tout autre site où ils peuvent être exposés au produit.

Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. Les gants ne sont pas requis pendant l'application à l'intérieur de la cabine fermée ou du cockpit.

Délai de Sécurité de travailleurs- - NE PAS entrer ni permettre aux travailleurs d'entrer dans la zone traitée dans le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Approved French Label
Sub. No. 2023-5475
2023-10-06

NE PAS provoquer le vomissement. Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut entraîner une pneumonie de déglutition. Aucun antidote spécifique. Recourir aux soins de soutien. Le traitement doit se fonder sur le jugement du médecin pour contrer les réactions du malade. Les concentrations élevées de MCPA peuvent causer une irritation grave des yeux. Les symptômes d'une surexposition au MCPA peuvent comprendre des troubles d'élocution, des secousses et des spasmes musculaires, un écoulement salivaire, de l'hypotension artérielle et l'inconscience. Traiter selon les symptômes.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Toxique pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons de pulvérisation prescrites sous la rubrique MODE D'EMPLOI. Éviter la contamination des étangs, des cours d'eau, des rivières ou d'autres points d'eau aménagés. Ce produit contient un distillat de pétrole qui est toxique pour les organismes aquatiques. Éviter toute contamination des systèmes aquatiques durant l'application.

Ruissellement

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile. Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues. La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

Lessivage

Ce produit possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans l'eau souterraine. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer l'eau souterraine.

ENTREPOSAGE

Entreposer le contenant bien fermé loin de nourriture de consommation humaine ou animale. Peut être entreposé à n'importe quelle température. BIEN AGITER AVANT L'UTILISATION.

ÉLIMINATION

Contenants Recyclables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants Réutilisables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants à Remplissages Multiples :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

SPECIMEN

Approved French Label
Sub. No. 2023-5475
2023-10-06
(Booklet)

FBN MCPA Ester 600 EC

Herbicide

GROUPE	4	HERBICIDE
--------	---	-----------

Utiliser sur le blé, l'orge, le seigle, l'avoine, le lin (ne pas utiliser sur les variétés à faible teneur en acide linoléique), les pâturages, bords de route et les terrains incultes.

COMMERCIAL (AGRICOLE)

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

PRINCIPE ACTIF: MCPA, présent sous forme d'ester 2-éthylhexyle600 g e.a./L

Concentré émulsifiable

NO. D'HOMOLOGATION 34973 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

AVERTISSEMENT



POISON

CONTENU NET: 1L – vrac

Farmer's Business Network Canada, Inc.
PO Box 5607
High River, Alberta
Canada T1V 1M7
1-844-200-FARM (3276)

En cas de déversement, d'empoisonnement ou d'incendie, numéro de téléphone d'urgence 1-613-996-6666 (24 heures par jour)

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Nocif ou mortel si ingéré. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Rincer IMMÉDIATEMENT tout concentré qui est sur la peau ou dans les yeux. Après l'utilisation, se laver les mains et toute partie de la peau exposée. Ne pas inhaler le brouillard de pulvérisation.

NE PAS utiliser dans les zones résidentielles. Les zones résidentielles sont définies comme étant des sites où des passants ou le public, y compris des enfants, peuvent être exposés pendant ou après la pulvérisation. Cela inclut les zones dans et autour des maisons, des écoles, des bâtiments publics ou tout autre site où ils peuvent être exposés au produit.

Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. Les gants ne sont pas requis pendant l'application à l'intérieur de la cabine fermée ou du cockpit.

Délai de Sécurité de travailleurs - NE PAS entrer ni permettre aux travailleurs d'entrer dans la zone traitée dans le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

NE PAS provoquer le vomissement. Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut entraîner une pneumonie de déglutition. Aucun antidote spécifique. Recourir

Approved French Label
Sub. No. 2023-5475
2023-10-06

aux soins de soutien. Le traitement doit se fonder sur le jugement du médecin pour contrer les réactions du malade. Les concentrations élevées de MCPA peuvent causer une irritation grave des yeux. Les symptômes d'une surexposition au MCPA peuvent comprendre des troubles d'élocution, des secousses et des spasmes musculaires, un écoulement salivaire, de l'hypotension artérielle et l'inconscience. Traiter selon les symptômes.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Toxique pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons de pulvérisation prescrites sous la rubrique MODE D'EMPLOI
Éviter la contamination des étangs, des cours d'eau, des rivières ou d'autres points d'eau aménagés. Ce produit contient un distillat de pétrole qui est toxique pour les organismes aquatiques. Éviter toute contamination des systèmes aquatiques durant l'application.

Ruissellement

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile. Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues. La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

Lessivage

Ce produit possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans l'eau souterraine. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer l'eau souterraine.

ENTREPOSAGE

Entreposer le contenant bien fermé loin de nourriture de consommation humaine ou animale. Peut être entreposé à n'importe quelle température. BIEN AGITER AVANT L'UTILISATION.

ÉLIMINATION

Contenants Recyclables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché.

Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants Réutilisables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants à Remplissages Multiples :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

MODE D'EMPLOI

MISES EN GARDE CONCERNANT L'UTILISATION GÉNÉRALE

- FBN MCPA Ester 600 EC peut endommager les cultures sensibles, les cultures ornementales et les autres plantes même lorsqu'utilisé en quantités quasi négligeables.
- Ne pas permettre aux animaux en lactation de brouter pendant les 7 jours suivant le traitement.
- Retirer les animaux de boucherie des champs traités au moins 3 jours avant l'abattage.
- Ne pas récolter le fourrage ou couper le foin pendant les 7 jours suivant le traitement.
- Puisque Comme ce produit n'est pas homologué pour être appliqué en milieu aquatique, NE PAS l'utiliser pour supprimer des organismes aquatiques nuisibles.

MÉLANGE

Bien agiter avant l'utilisation. Pour assurer un mélange uniforme, remplir le réservoir d'eau propre jusqu'à la moitié, ajouter la quantité requise d'herbicide de FBN MCPA Ester 600 EC et bien agiter. Ajouter la quantité manquante d'eau et agiter avant de pulvériser. Si la bouillie de pulvérisation a été laissée à stagner, bien agiter avant de la pulvériser. Bien nettoyer le pulvérisateur après son utilisation.

MÉTHODES D'APPLICATION, ÉQUIPEMENT ET VOLUME DE PULVÉRISATION

APPLICATION TERRESTRE

Pour ce qui est des applications localisées, à l'aide d'un sac à dos, mélanger 165 mL de produit dans 10 L d'eau. Pulvériser de façon à mouiller à fond tout le feuillage.

Application par pulvérisateur agricole: NE PAS appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre grossier de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Appliquer dans un volume de 50 à 200 litres d'eau par hectare à l'aide d'un équipement de pulvérisation terrestre sauf si mentionné différemment. Des volumes d'eau plus élevés contribuent à diminuer les risques d'endommager la culture.

APPLICATION PAR VOIE AÉRIENNE

Pulvérisation aérienne

NE PAS appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à la

Approved French Label
Sub. No. 2023-5475
2023-10-06

hauteur de vol sur le site de l'application. NE PAS pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre grossier de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). Réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef.

L'espacement des buses le long de la rampe d'aspersion NE DOIT PAS dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes:

Volume : Appliquer la quantité recommandée avec un volume de pulvérisation minimal de 30 litres/hectare.

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Mises en garde concernant l'utilisation

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le Guide national d'apprentissage – Application de pesticides par aéronef, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides doivent être présentes.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter une combinaison par-dessus d'une chemise à manches longues, de pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques et des lunettes de protection ou un écran facial durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Mises en garde propres au produit

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-844-200-FARM (3276). Pour obtenir conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial.

MÉLANGES EN RÉSERVOIR

FBN MCPA Ester 600 EC peut être recommandé en mélange en réservoir avec d'autres produits. Consulter l'étiquette du produit d'association du mélange en réservoir et se conformer aux précautions, restrictions et au mode d'emploi les plus restrictifs. Ne pas faire de mélanges en réservoir avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette. Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en réservoir peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Farmer's Business Network Canada, Inc. au 1-844-200-FARM (3276) pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en réservoir qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, le mélange en cuve d'un produit antiparasitaire avec un autre produit antiparasitaire ou un engrais peut réduire l'activité biologique y compris l'efficacité, ou alors accroître l'activité biologique et provoquer des dommages à la plante hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Farmer's Business Network Canada, Inc. au 1-844-200-FARM (3276) pour demander des renseignements avant de mélanger tout pesticide ou engrais qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

Lorsque les mélanges en réservoir sont permis, lire et observer toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les taux et les restrictions pour chaque produit utilisé dans le mélange en réservoir. Suivre les mesures de précaution les plus strictes pour le mélange, le chargement et l'application telles que décrites sur les étiquettes des deux produits.

CULTURES, MOMENT PROPICE POUR L'APPLICATION, DOSES ET MÉTHODES D'APPLICATION

Utiliser la dose requise pour supprimer les mauvaises herbes présentes. Afin de minimiser les risques d'endommager la culture, ne pas utiliser une dose supérieure à la dose recommandée pour la culture visée. Des doses supérieures peuvent être requises pour supprimer certaines espèces de mauvaises herbes. L'utilisation de doses supérieures aux doses recommandées pour une culture visée peut occasionner des dommages significatifs à la culture, et ne pourraient être utilisés que lorsque le risque de dommages à une culture serait compensé par les avantages d'une suppression améliorée des mauvaises herbes. Appliquer quand la température est chaude et quand la culture et les mauvaises herbes sont en croissance active et que les mauvaises herbes sont à un stade où elles sont sensibles au traitement.

Éviter d'appliquer le produit lors d'une sécheresse ou s'il fait exceptionnellement chaud.

Culture	Moment Propice À L'Application	Methode	Dose Recommandée Par Hectare
Céréales de printemps (blé, orge, seigle, avoine), sans contre-ensemencement de légumineuses	De la 3e feuille déployée jusqu'au début du stade de la feuille étendard (blé, orge, seigle) De la 1ère feuille déployée jusqu'au début du stade de la feuille étendard (avoine) Du stade laiteux jusqu'à la pleine maturité (blé, orge, seigle) Ne pas appliquer plus d'un traitement par an.	terrestre ou aérienne	Jusqu'à 1,05 L pour le blé, l'orge et le seigle Jusqu'à 900 mL pour l'avoine
Céréales d'automne (blé d'automne, seigle d'automne)	Au printemps, entre le plein tallage et le stade de la sortie de la feuille étendard Ne pas appliquer pendant ni après le stade de la feuille étendard. Ne pas appliquer sur les plantules de céréales d'automne à l'automne. Ne pas appliquer plus d'un traitement par an.	terrestre seulement	Jusqu'à 1,05 L
Lin (Ne pas utiliser sur les variétés à faible teneur en acide linoléique)	Quand le lin a une hauteur de 5 cm jusqu'avant l'apparition des boutons floraux. Pour minimiser les dommages pour la culture, pulvériser dans les premiers stades de croissance, en soirée et utiliser des volumes élevés d'eau. Ne pas appliquer plus d'un traitement par an.	terrestre ou aérienne	Jusqu'à 700 mL Attention : Des dommages peuvent être observés sur la culture au tout début, mais les rendements ne devraient pas être affectés.
Étable graminées et légumineuses (luzerne, trèfle alsike et trèfle rouge)	Pour la suppression des mauvaises herbes sensibles, annuelles ou vivaces, qui émergent tôt au printemps, pulvériser très tôt au printemps, avant que les plantes fourragères ne débutent leur croissance.	terrestre seulement	Jusqu'à 1,65 L

	<p>Les prairies de graminées pures peuvent être traitées à l'automne. Ne pas appliquer plus d deux traitements par an, avec l'intervalle minimal entre les traitements des 90 jours.</p>		
<p>Pâturages (sans légumineuses), terres non cultivées</p>	<p>Appliquer dans une période de croissance rapide, habituellement en mai, juin et/ou en septembre. Bien recouvrir le feuillage, en utilisant 100 à 300 litres d'eau par hectare. Utiliser la dose la plus élevée sur les mauvaises herbes vivaces ; un deuxième traitement peut s'avérer nécessaire. Le fait de herser les chaumes de céréales et de pulvériser les repousses peut aider à la suppression. Ne pas appliquer sur des graminées et des pâturages nouvellement semés avant qu'ils ne soient bien établis. En présence de bonnes conditions de croissance et d'humidité, une pulvérisation peut être effectuée jusqu'à 2 semaines avant la gelée Pour chaume et pâturages, ne pas appliquer plus d deux traitements par an. Pour pâturages et l'intervalle minimal entre les traitements est de 90 jours. Pour chaume et l'intervalle minimal entre les traitements est de 21 jours.</p>	<p>Application terrestre ou aérienne (application aérienne utiliser SEULEMENT sur les pâturages sans légumineuses, terres non cultivées, chaume et bords de routes) Pour les traitements localisés de tous les bords de route et terres non cultivées au moyen d'un pulvérisateur manuel à haute pression, ne pas dépasser 900 L de solution prête à l'emploi (équivalents à 15 L du produit) par jour par préposé à l'application. Pour l'application au moyen d'un équipement manuel, utiliser une concentration maximale de 165 mL de FBN MCPA Ester 600 EC dilue avec 10 L d'eau. Pour les traitements généralisés dans des sites les bords de route et terres non cultivées, un maximum de deux applications est autorisé par saison, et l'intervalle minimal entre les traitements est de 21 jours</p>	<p>Jusqu'à 2,8 L</p>

SUPPRESSION DE LA VÉGÉTATION LIGNEUSE DANS LES ZONES NON-PÂTURÉES

Appliquer en période de croissance rapide, habituellement en mai, juin et/ou septembre. Appliquer 1,8 à 3,7 litres de produit dans 100 à 1000 litres d'eau par hectare. Utiliser la dose inférieure sur les espèces plus sensibles comme le cerisier à grappe, la symphorine de l'Ouest et le saule. Pulvériser les broussailles jusqu'à 3 mètres de hauteur quand le feuillage est bien développé. Les applications effectuées aussitôt que les feuilles sont complètement déployées donnent habituellement les meilleurs résultats. Appliquer un volume de bouillie suffisamment élevé pour mouiller complètement toutes les parties du plant jusqu'au sol. Les broussailles ou les arbres de plus de 3 mètres de hauteur devraient être coupés au sol et traités lorsque la repousse mesure plus que 0,6 mètre de hauteur.

En présence de bonnes conditions de croissance et d'humidité du sol, une pulvérisation peut être effectuée jusqu'à 2 ou 3 semaines avant la gelée. Pour diminuer les risques de dérive, un agent antidérive peut être ajouté. Pour connaître l'ordre de mélange, se conformer au mode d'emploi de l'étiquette de l'agent antidérive.

Application terrestre ou aérienne.

Pour les traitements généralisés de la végétation ligneuse, un maximum de deux applications est autorisé par saison, et l'intervalle minimal entre les traitements est de 21 jours.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

(NE PAS dépasser le taux indiqué pour chaque culture identifiée dans la section CULTURES, MOMENT PROPICE POUR L'APPLICATION, DOSES ET MÉTHODES D'APPLICATION)

Mauvaises Herbes Sensibles Supprimées

Bardane (avant le stade de 4 feuilles), Lampourde glouteron, Plantain, Sagesse-des-chirurgiens♦, Chénopode blanc, Moutardes (sauf des chiens et tanaïse), Laitue scariole, Herbes à poux, Anserine de Russie♦, Bourse-à-Pasteur♦, Tabouret des champs, Vesce, Radis sauvage, Tournesol sauvage (annuel).

♦Utiliser la dose la plus élevée de la gamme.

Doses Pour Supprimer Les Mauvaises Herbes Sensibles

Petits plantules, bonnes conditions de croissance : 580 mL/ha.

Mauvaises herbes plus grosses, conditions sèches et fraîches, infestations sévères: 900 mL/ha.

À des stades plus avancés, les mauvaises herbes sont plus difficiles à supprimer.

Mauvaises Herbes plus Difficiles À Supprimer

Laiteron potager, Armoise bisannuelle, Laitue bisannuelle♦, Bardanette épineuse, Chardon des champs♦, Spargoute des champs♦, Patience crépue, Pissenlit, Moutarde des chiens, Liseron des champs♦, Prêle des champs♦, Lépidie des champs♦, Salsifis majeur, Herbe à gomme, Galinsoga cilié, Liseron des haies♦, Ortie royale (avant le stade de 4 feuilles), Cranson dravier♦, Kochia,

Approved French Label
Sub. No. 2023-5475
2023-10-06

Renouée persicaire♦, Euphorbe érule♦, Chénopode glauque, Laiteron des champs♦, Pourpier potager, Amarante à racine rouge, Centaurée de Russie♦, Soude roulante, Renouées♦, Mélilot (plantules), Moutarde tanaïs, Sarrasin de Tartarie.

♦Suppression des parties épiées.

Doses Pour Les Mauvaises Herbes plus Difficiles À Supprimer

Petits plantules, bonnes conditions de croissance : 1,05 L/ha.

Mauvaises herbes plus grosses, conditions sèches et fraîches, infestations sévères: 1,50 L/ha.

À des stades plus avancés, les mauvaises herbes sont plus difficiles à supprimer.

SPECIMEN

Approved French Label
Sub. No. 2023-5475
2023-10-06

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que Farmer's Business Network Canada, Inc. dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, Farmer's Business Network Canada Inc. n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et (ou) la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

SPECIMEN

ZONES TAMPONS DE PULVÉRISATION

Une zone tampon de pulvérisation N'EST PAS requise pour :

- Les utilisations faisant appel à un équipement d'application portatif permises sur la présente étiquette
- traitement localisé

Les zones tampon de pulvérisation spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (tels que les prairies, les zones forestières, les plantations brise-vent, les boisés, les haies, les zones riveraines et les arbustes), des habitats d'eau douce sensibles (comme les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides) et les habitats estuariens / marins.

Méthode d'épandage	Culture		Zones tampons de pulvérisation (en mètres) pour la protection d'un :				Habitats terrestres
			Habitats d'eau douce d'une profondeur de :		Habitats estuariens/marins d'une profondeur de :		
			moins de 1 m	plus de 1 m	moins de 1 m	plus de 1 m	
Pulvérisation agricole	Céréales, lin, graminées, légumineuses, chaume, bords de route, terres non cultivées, végétation ligneuse		1	1	1	1	4
Pulvérisation aérienne	Céréales, lin	Voilure fixe	1	0	1	0	60
		Voilure tournante	1	0	1	0	50
	Pâturages, chaume	Voilure fixe	5	1	1	1	100
		Voilure tournante	4	1	1	1	80
	Bords de route, terres non cultivées, végétation ligneuse	Voilure fixe	30	1	20	1	200
		Voilure tournante	20	1	10	1	100

Lorsque les mélanges en réservoir sont permis, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon de pulvérisation la plus large (la plus restrictive) parmi les produits utilisés dans le mélange et appliquer au moyen de la catégorie de gouttelettes la plus grosse (ASAE) indiquée sur les étiquettes des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons de pulvérisation associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon de pulvérisation dans la section Pesticides du site Canada.ca.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que FBN MCPA Ester 600 EC est un herbicide du groupe 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à FBN MCPA Ester 600 EC et à d'autres herbicides du groupe 4. Les biotypes résistants peuvent finir par dominer au sein de la population des mauvaises herbes si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides:

- Dans la mesure du possible, alterner le FBN MCPA Ester 600 EC ou les herbicides du même groupe 4 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir

Approved French Label
Sub. No. 2023-5475
2023-10-06

des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.

- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec FBN au 1-844-200-FARM (3276).

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

SPECIMEN